République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20261109-D20261109_11-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02/11/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/11/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. GOUADEC Patrice, M. LE MOUELLIC Mickaël, Mme JUBIN Stephanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline.

Absents excusés : M. LE CORRE Renaud (pouvoir à Mme MILLION), M. LE CALVE Ludovic (pouvoir à Mme LEROC), M. BIGOT Pierre (pouvoir à M. CONGUISTI),
Mme HASCOET Solène.

A été nommé secrétaire : Mme LETULLE

D20261109_11 _ MUTUALISATION DU CONTRAT ALCOME (gestion des mégots) AVEC BBOC

Rapporteur : Anne-Sophie ROLLAND

Mme ROLLAND explique qu'ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.
La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Les actions prévues par ALCOME sont :
- **Sensibiliser** : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- **Améliorer** : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- **Soutenir** : Soutien financier au titre du nettoiement des rues
- **Assurer** : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Bien que la compétence en matière de propreté (nettoiement de la voie publique) relève de la Commune de Merlevenez, il a été convenu entre les communes membres de BBO Communauté compétentes en matière de collecte des déchets, de confier à ce dernier la gestion et la signature du contrat avec ALCOME dans un objectif de mutualisation, d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale.

Vu : - La Loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;
- Les articles L. 541-10 et L.541-10-1 du Code de l'Environnement ;

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME au titre de la filière REP tabac, en faveur de la réduction des déchets de mégots dans l'espace public.
- **CONFIE** à BBO Communauté la gestion de ce contrat, bien que la compétence "propreté" reste communale. À ce titre, BBO Communauté assurera, au nom de la commune, les relations avec ALCOME et la mise en oeuvre des actions prévues au contrat, et ce jusqu'à l'échéance de l'agrément d'ALCOME.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délégation de gestion.
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'une transmission officielle à BBO Communauté ainsi qu'à l'éco-organisme ALCOME pour formaliser la prise en charge.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication